

Samedi citoyen "éclairage public"

Samedi 19 novembre 2014

1-Introduction :

Rappel de notre programme électoral (p7 : Énergie) :

- **Poursuivre** le programme d'amélioration énergétique des bâtiments communaux et sur l'éclairage public (installation de LEDs et de variateurs) : 30% d'économie à l'horizon 2020
- **Renforcer** l'application de la loi 2013 sur la réglementation de l'éclairage nocturne
- **Travailler, en concertation avec la population**, à la réduction de la pollution lumineuse sur la voie publique

Ce samedi citoyen s'inscrit dans cette démarche pour avancer avec vous sur ce thème de l'éclairage public.

L'éclairage public répond à 3 enjeux :

- Économique :
 - En France :
 - 56 Mds.kWh/an
 - 70 kWh/pers/an en 1990
 - 90 kWh/pers/an en 2005
 - en Allemagne : 42 kWh/pers/an
- Environnemental :
 - production de CO2
 - pollution lumineuse (diminution de la biodiversité, gêne visuelle, ...)
- Sociétal :
 - atteinte à la santé et au confort
 - sentiment de sécurité

2-Diagnostic du Patrimoine Eclairage public : (cf. le diaporama joint)

Crolles est équipée de près de 2400 points lumineux et de 53 armoires de commande. Ces dernières années, de gros efforts ont été faits, permettant de réduire le coût de l'éclairage public de 30% (113 000 € en 2013, soit 18% du total des dépenses en énergie de la commune).

- 13 des 52 armoires sont équipées de variateurs
- 85% des luminaires sont soit des LED, soit des lampes Sodium Haute pression.
- Là où c'est possible, baisse de l'intensité de l'éclairage selon les horaires
- Mise en place d'une antenne radio permettant de piloter automatiquement l'éclairage en fonction du lever et du coucher du soleil.

3-Différentes solutions d'optimisation énergétique et environnementale : (cf. le diaporama joint)

- Qu'est ce que l'énergie ?
 - Une puissance pendant un temps.
- Actions possibles :
 - Remplacement des luminaires vétustes et "boules" par des luminaires équipés de lampes à leds,
 - Adaptation de l'éclairage en fonction des exigences,
 - Installation de réducteurs/variateurs de puissance,
 - Extinction de l'éclairage public.

4-Extinction de l'éclairage public

- retour d'expérience de **Bernin** par Hervé Lambert, référent à l'éclairage et à l'énergie
 - expérience positive : énergie - pollution lumineuse - pas d'opposition sur le sujet
 - expérimentation sur 3 quartiers pendant 6 mois puis sondage en boîtes aux lettres et généralisation
 - amendements sur les horaires suite à la campagne électorale
 - différence d'horaire sur la semaine
 - 0h-5h, la semaine
 - 1h30-5h, nuit du samedi au dimanche
 - RD à 20%
 - éclairage à détection sur quelques secteurs avec cheminement piétons (gymnase - école)
 - Idées :
 - réduire les flux plus tôt dans la nuit
 - passage à détection
 - constat oral de baisse des incivilités
 - pas d'évolution constaté du vandalisme - insécurité
 - 2/3 des cambriolages sont de jour
- D'autres communes du Grésivaudan ont mis en place l'extinction au cœur de la nuit de l'éclairage public :
 - Allevard
 - Laval : juin 2014 – expérimentation – TLJ: 0h-5h
 - Le Versoud : définitif après expérimentation – juin 2014 – TLJ: 0h-5h
 - Le Touvet : sep. 2014 – expérimentation - 23h à l'aube dans les hameaux de La Frette et du Vivier.
 - Revel : 2013 - TLJ : 23h-6h
 - Saint martin d'Uriage

- St Hilaire du Touvet : définitif après expérimentation - janv. 2014 - LM : 23h-4h30 ; MJ : 23h-5h30 ; VS : 24h-5h30 ; D : 23h-5h30
- ...
- débat :
 - retour sur l'extinction dans la nuit du 21 au 22 novembre :
 - Cette nuit là, l'éclairage public a été éteint sur toute la commune entre 1h et 5h.
 - Un groupe d'élus a parcouru toute la commune pour se rendre compte de ce que cela donnait. Ils ont pu constater que même pour une nuit sans lune, le noir n'était pas total sur beaucoup de voiries suite, notamment, à la présence de feux tricolores, d'éclairage de guichet de banque, ...
 - Cela a permis de mettre en évidence que la réglementation sur l'extinction des bureaux, vitrines et bâtiments (que la loi impose depuis le 1^{er} juillet 2013) est plutôt bien respectée. Un certain nombre de non respects ont été relevés sur des bâtiments communaux, industriels et commerciaux. La commune va rapidement se mettre en conformité sur ces points là.
 - Un échange intéressant s'installe dans lequel chaque participant a pu donner son avis sur l'éclairage public. On notera que la majeure partie du temps consacré à l'échange a été consacré à l'éclairage sur la fin de la journée et le début de la nuit.
 - Les points abordés sont notamment :
 - Le sentiment d'insécurité sans éclairage, notamment pour les personnes âgées et/ou seules. Certains précisent qu'il y a sans doute besoin de s'habituer.
 - Le risque de limiter les déplacements à pied ou en vélos, mais très rares entre 1h et 5h du matin. Il est proposé de sensibiliser les piétons et cyclistes à l'importance d'être vus, voire de prévoir la distribution de kits.
 - La question est posée sur la possibilité de n'allumer que un lampadaire sur 2. En fait, cela crée un éclairage variable très désagréable pour les yeux. Par contre, il est proposé de voir, pour les nouvelles constructions, si le nombre de points lumineux peut être revu à la baisse.
 - À certains endroits, la pose d'un système de détection pourrait être pertinente.
 - Le peu d'importance de maintenir l'éclairage aux heures où la grande majorité des personnes dorment : 1h-5h
 - Le plaisir de pouvoir visualiser le ciel pendant cette plage horaire d'extinction
 - La demande d'améliorer l'éclairage sur les horaires utiles :
 - optimisation de l'horaire d'allumage en fin de journée et d'extinction le matin. Pour certains, ½ heure d'économie serait possible. À vérifier car tout le monde n'est pas convaincu.
 - possibilité de travailler sur des intensités lumineuses plus faibles et variables au court de la nuit,
 - poursuite de la modernisation des points lumineux,
 - possibilité d'utiliser les économies faites par une extinction au cœur de la nuit pour poursuivre la modernisation du système d'éclairage public (point lumineux plus performants, variateurs d'intensité, ...).
 - Combien de temps pour amortir le cout d'un variateur : réponse entre 2 et 5 ans mais toutes les ampoules ne permettent pas l'utilisation de variateurs.
 -
 - Sur le sentiment d'insécurité :
 - La Gendarmerie Nationale (statistiques à l'appui) indique :
 - éteindre l'éclairage public une partie de la nuit n'entraîne pas une insécurité supplémentaire,
 - 3/4 des vols et agressions se passent de jour
 - Les collectivités qui ont expérimenté ce dispositif n'ont pas constaté d'évolution significative des problèmes de sécurité
 - Certains actes d'incivilité (tapages, rassemblement d'individus, ...) seraient en diminution (à l'extinction des lumières, les groupes se dispersent en général) :
 - Diminution des dégradations sur le mobilier urbain
 - Moins d'actes de délinquance dans l'obscurité.
 - Un échange sera engagé avec la gendarmerie avec laquelle nous avons une réunion mensuelle du CLSPD (Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance)

5-Synthèse et suite

- Globalement les participants sont favorables à l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit sur la commune (la plage horaire est à affiner), avec un bilan qui pourrait être fait à l'automne prochain.
- Il faut réfléchir à l'accompagnement des personnes âgées qui pourraient se sentir en difficulté suite à cette extinction.
- Les économies financières faites par cette extinction pourraient être utilisées pour l'amélioration et la modernisation de notre réseau d'éclairage public. Cela permettra de poursuivre l'optimisation du fonctionnement et de mettre en adéquation l'intensité lumineuse au besoin sur chaque lieu.